

VOUS EMPLOYEZ DIRECTEMENT UN SALARIÉ

dans le cadre de votre plan d'aide d'Allocation Personnalisée d'Autonomie

Comment gérer votre compte CESU sur le site cesu.urssaf.fr







VOUS EMPLOYEZ DIRECTEMENT UN SALARIÉ

Vous bénéficiez d'un plan d'aide d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et vous avez souhaité que tout ou partie de l'aide humaine soit réalisée par un salarié que vous emploierez directement.

Ce choix de l'emploi direct en **Chèque Emploi Service Universel (CESU)** nécessite que vous réalisiez vous-même une partie des formalités administratives, ainsi, votre numéro de compte employeur **CESU** vous sera adressé par voie postale.

Avec votre numéro de compte employeur, vous devrez créer votre compte en ligne sur le site du Chèque Emploi Service Universel (CESU) et y déclarer chaque mois votre salarié.

Ce document vous explique comment le faire.



Si votre salarié travaille plus de 4 semaines consécutives ou plus de 8 heures par semaine, vous devrez établir un contrat de travail.

Pour plus d'information vous pouvez contacter votre Espace seniors.

Étape I-Je crée mon compte CESU en ligne

La création de votre compte CESU en ligne s'effectue en 2 phases :

- la création et l'activation de votre compte CESU,
- l'enregistrement de votre premier salarié et de vos coordonnées bancaires.

En tant qu'employeur, vous avez besoin :

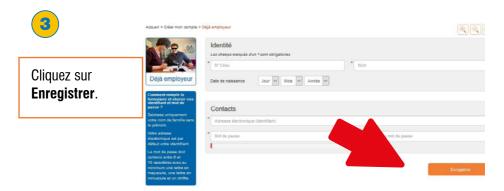
- de votre numéro de compte employeur CESU,
- d'une adresse mail valide,
- de vos coordonnées bancaires (RIB),
- des coordonnées de votre salarié ainsi que de son numéro de Sécurité Sociale ou, à défaut, de sa date et ville de naissance.



PHASE 1. Création et activation de votre compte CESU









Votre mot de passe doit contenir entre 6 et 10 caractères avec au minimum une lettre en majuscule et une lettre en minuscule et un chiffre.

Votre compte en ligne est désormais créé.

Un courriel avec un lien d'activation vous a été envoyé à votre adresse électronique.

Vous devez conserver l'identifiant et le mot de passe pour vos prochaines connexions, ainsi que votre numéro CESU pour toute correspondance avec le CESU.

Pensez à les conserver en les mémorisant ou en imprimant la page à l'aide du bouton d'impression en haut à droite de votre écran.



Dans votre boîte de réception, ouvrez le courriel reçu. Si vous n'avez rien reçu, pensez à vérifier vos courriels indésirables.





Cliquez sur le lien **Activer mon compte.** Vous êtes alors redirigé sur votre tableau de bord.











Pour utiliser votre compte, vous devez enregistrer votre premier salarié.



PHASE 2. Enregistrement de votre premier salarié et de vos coordonnées bancaires

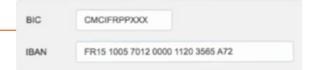


Cliquez sur la rubrique **Déclarer** et renseignez l'identité et les coordonnées de votre salarié en remplissant les champs correspondants puis cliquez sur **Enregistrer**.

Votre premier salarié est enregistré!



Cliquez sur le lien **Enregistrer vos coordonnées bancaires** et renseignez vos coordonnées bancaires en remplissant vos BIC et IBAN dans les champs correspondants. N'oubliez pas de cliquer sur **Enregistrer**.



Votre compte est désormais activé. Vous avez accès à tous les services disponibles sur votre compte CESU en cliquant sur l'icône **Tableau de bord**.

Tableau de bord



En tant que bénéficiaire de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), entrant dans le dispositif Tiers Payant, vous bénéficiez automatiquement de l'exonération des cotisations patronales de Sécurité Sociale, sans aucune démarche à effectuer.

Le Département paye sa participation sur les cotisations sociales directement au CNCESU à partir de vos déclarations.

Votre reste à charge, au titre des cotisations sociales, vous est transmis par le CNCESU.

À réception de la notification d'attribution de l'aide, le Centre national CESU enregistre automatiquement votre exonération. Celle-ci prend effet au 1^{er} jour du trimestre civil au cours duquel l'allocation est attribuée par le Département.

Restent dues, les cotisations et contributions de retraite complémentaire, prévoyance, chômage, fonds national d'aide au logement (FNAL), contribution solidarité autonomie (CSA), formation professionnelle, contribution au dialogue social (CDS) et d'accident du travail ainsi que l'intégralité des cotisations salariales.

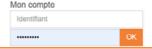
Étape 2-Je déclare mon salarié en ligne

Vous utilisez le CESU et vous souhaitez déclarer la rémunération de votre salarié en ligne. Connectez-vous sur le site www.cesu.urssaf.fr

1

Connectez-vous à votre espace personnel à l'aide de vos identifiants. Vous accédez à votre tableau de bord.



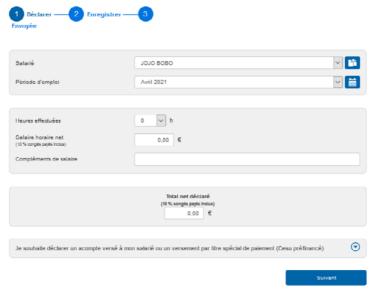


2

Allez dans l'espace de déclaration et cliquez sur la rubrique **Déclarer**.

3

Complétez le formulaire de déclaration qui s'affiche. Le salarié et la période d'emploi sont déjà pré renseignés.



Renseignez ensuite le nombre d'heures effectuées par votre salarié à partir de la liste déroulante puis précisez le salaire horaire net ou le total net payé. Vous pouvez aussi déclarer des compléments de salaire en fonction de la situation. Le total net payé est alors actualisé.

4

Après vérification des informations, cliquez sur **Enregistrer**. Un message confirme l'enregistrement de votre déclaration et vous indique le montant estimé des cotisations.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, VOUS POUVEZ CONTACTER

La Direction de l'autonomie SERVICE AIDE SOCIALE GÉNÉRALE

Allée Raymond-Courrière - 11855 CARCASSONNE CEDEX 9 04 68 11 69 23 - fax 04 68 11 68 98 - apa@aude.fr

OU

Les Espaces seniors

ESPACE SENIORS DU CARCASSONNAIS

18 rue du Moulin de la Seigne 11000 CARCASSONNE 04 68 11 35 40 - escarcassonnais@aude.fr

ESPACE SENIORS DU LAURAGAIS

49 rue de Dunkerque 11400 CASTELNAUDARY **04 68 23 71 90 - eslauragais@aude.fr**

ESPACE SENIORS DE LA MOYENNE ET HAUTE VALLÉE DE L'AUDE

Avenue André-Chénier 11301 LIMOUX CEDEX 04 68 69 79 60 - esmovenneethautevallee@aude.fr

ESPACE SENIORS CORBIÈRES MINERVOIS

2 chemin de Cantarane 11200 LÉZIGNAN-CORBIÈRES **04 68 27 89 80 - escorbieres@aude.fr**

ESPACE SENIORS DU LITTORAL

1 rue du Pont de l'Avenir 11100 NARBONNE 04 68 90 27 60 - eslittoral@aude.fr

